

## Vacances : partir en toute sérénité

### *Conseils pour un trajet et un séjour sans difficulté.*

Avec l'été tout juste arrivé, des millions de Français vont partir en vacances. Parmi eux, des personnes âgées, en perte d'autonomie, en situation de handicap ou fragiles. Comment se faciliter le quotidien, du départ de chez soi au séjour sur son lieu de villégiature ? Trois conseils pour les personnes concernées et leurs aidants.

#### **Avant de partir, anticipez les besoins d'aide**

Sur place, vous aurez peut-être besoin des services d'une aide à domicile, comme à la maison.

Si vous percevez des aides financières, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH), prévenez les organismes qui les versent (respectivement le Conseil Départemental ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le Conseil départemental ne peut suspendre l'APA pour les séjours de moins de 30 jours. Pour les personnes en situation de handicap, il est possible de percevoir des aides complémentaires pour pallier aux surcoûts liés aux vacances.

Pour avoir recours aux services d'une aide à domicile sur place, deux possibilités :

- Faire appel à un service prestataire, à qui vous réglerez les factures ;
- Employer directement l'aide à domicile et la payer en chèques-emploi service universels : un contrat de travail n'est pas nécessaire pour les emplois durant moins de quatre semaines consécutives, à hauteur de 8 heures par semaines.

Il est conseillé de conserver le fonctionnement déterminé par le plan d'aide APA lorsque vous en bénéficiez ou dans le cadre de toute autre aide financière.

#### **Choisir le bon mode de transport**

Certaines compagnies aériennes proposent une assistance et peuvent avoir des règlements contraignants, sur le nombre de chiens d'assistance à bord ou le poids maximal des fauteuils roulants. Renseignez-vous.

En train, les personnes à mobilité réduite peuvent se faire accompagner depuis la gare jusqu'à leur siège via le service Accès plus, proposé gratuitement par la SNCF.

## Sur place, cherchez les labels

Il en existe plusieurs, à commencer par Tourisme et handicap. Cette marque d'état certifie l'accessibilité des lieux d'hébergement, sites d'informations (offices du tourisme...), des lieux à visiter et des activités de loisirs.



Handiplage concerne comme son nom l'indique les plages, et

indique le niveau d'accessibilité d'une centaine de plages françaises.



**Profitez de vos vacances mais n'oubliez pas de vous hydrater !!!**



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15  
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.santé-sécurité.gouv.fr/canicule • www.météo.fr • #canicule



## Vie du CLIC : mouvement de personnel

**Ambre Guéno quitte ses fonctions pour découvrir de nouveaux horizons, nous la remercions chaleureusement pour son investissement au sein du CLIC pendant près de deux ans. Bonne chance à elle !**

**Nous accueillons depuis le 8 juillet Pascale Leroux pour prendre la suite d'Ambre Guéno, bienvenue !!!**



Centre Local d'Information et de Coordination de la Presqu'île Guérandaise  
26bis, Faubourg Saint Michel - 44350 GUERANDE  
Tel : 02.40.62.64.64 / Fax : 02.40.62.64.66  
Site : [www.cliceclairage.com](http://www.cliceclairage.com)